

Par dépôt électronique et poste

Le 19 février 2015

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette

Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 6925
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : frechette.Yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur relative au déplacement d'un tronçon de la ligne à 315 kV entre les postes Hertel et Viger
Votre dossier : R-3917-2014
Notre dossier : R050155 YF

Chère consœur,

Le 19 décembre 2015, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») a produit auprès de la Régie sa demande concernant le projet décrit en rubrique.

Le 3 février 2015, la Régie modifiait le délai de transmission des observations des intéressés, comme suit:

*« La Régie prolonge le délai pour la transmission, le cas échéant, des observations des intéressés au **12 février 2015, 16h** et attendra la réplique du Transporteur à ces observations écrites **au plus tard le 19 février, 12h.** »*

Le délai est maintenant expiré et aucun intéressé n'a soumis d'observations écrites à l'égard de la demande du Transporteur.

De là, le Transporteur demande à la Régie de prendre le dossier en délibéré et ce, dès réception de la présente. Le cas échéant, le Transporteur demeure disponible afin de répondre aux interrogations de la Régie à l'égard du projet en cause.

Le Transporteur réitère que sa demande est conforme au cadre réglementaire et que la réalisation du projet est nécessaire, le tout tel que plus amplement décrit selon la preuve au dossier.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Me Yves Fréchette
/jg